

Informations familles
Demande d'accueil municipal personnalisé
en raison de trouble(s) de santé et/ou de problème de comportement

Pour une 1^{ère} demande :

- La place de votre enfant pour les prestations que vous souhaitez est réservée pendant deux semaines à compter du jour où vous vous rapprochez du guichet pour effectuer votre demande.
- Il vous sera remis un dossier de demande d'accueil municipal personnalisé que vous devrez compléter et déposer au guichet unique qui le transmettra à l'infirmière puéricultrice municipale pour instruction dans un délai de **15 jours minimum**. Cette dernière vous contactera en cas de besoin.
- Vous pourrez être contacté durant l'instruction de votre dossier, si les services municipaux ont besoin d'un complément d'information.
- Une fois votre dossier validé, vous serez invité par le guichet unique à finaliser l'inscription de votre enfant sur les prestations souhaitées et à signer le **Contrat d'Accueil Municipal Personnalisé (CAMP)** établi spécifiquement pour votre enfant.
- Le CAMP est signé pour une année scolaire. Il est valable jusqu'en août de l'année scolaire correspondant au contrat. Une demande de renouvellement sera à effectuer chaque année.
- La ou les trousse(s) comprenant le(s) médicament(s) (en date de validité et conformes à l'ordonnance fournie) seront à remettre au **service du guichet unique au moins 3 jours avant la fréquentation de votre enfant** ; ceci afin que la ou les trousse(s) soient présentes sur site(s) au plus tard le 1^{er} jour de fréquentation. Dans le cas contraire, votre enfant sera refusé sur la structure.
Ces trousse(s) comporteront le nom et prénom de votre enfant et devront fermer correctement. Il est souhaitable qu'elles soient transparentes.
- Toute demande modifiant le contrat initial fera l'objet d'une nouvelle instruction.

Pour une demande de renouvellement :

- En fonction du trouble de santé de votre enfant, la démarche de renouvellement est différente. La personne du guichet unique vous donnera les instructions à suivre.
- Dans tous les cas, votre dossier complet (dont RDV pris avec l'infirmière puéricultrice municipale si nécessaire) doit parvenir au guichet unique 15 jours avant le début des réinscriptions ; ceci afin de vous permettre d'effectuer vos formalités de réinscription classiquement et de signer votre CAMP au moment de vos démarches.